

MAIRIE DE CERNAY

COMPTE RENDU REUNION DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 Novembre 2021 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian - Mr Labet Grégory – Mme Condette Maria

Absente excusée : Mme Emilie Guoin

Secrétaire de Séance : Mr Labet Grégory

Madame le Maire fait part que les conseillers ont été informés par mail de la modification de l'ordre du jour qui consistait à une intervention de Monsieur Paoletti (boulangier de Courville) de 18 h 30 à 18 h 45 ; le motif étant une restitution du fonctionnement du distributeur à pains.

Approbation du compte rendu du 1^{er} Septembre 2021

Le compte-rendu du 1^{er} septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Plafonnement Facture d'Eau Monsieur Brigot Baptiste – 4 rue de la Pommeraie à Cernay – Décision modificative n°2 budget eau 2021- Délibération n° 24-2021

En date du 2 Janvier 2021, Monsieur Brigot nous a fait parvenir une lettre recommandée avec AR contestant sa facture d'eau.

Il nous dit avoir constaté une fuite sur son réseau privatif d'eau potable et que cette dernière a été réparée. Conformément aux dispositions de l'article L.2224-12-4, III bis du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R.224-20-1, II dudit code, il nous demande de procéder au plafonnement de sa facture d'eau potable.

Dans sa séance du 2 juin 2021, le Conseil Municipal, après avoir vérifié l'exactitude des faits :

- Constat sur le volume d'eau consommé qui excède le double du volume moyen
- Justificatif de la réparation avec présentation de la facture détaillée

Avait décidé, à l'unanimité d'appliquer les dispositions de l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui entraînait un remboursement de 109 m³ à déduire sur la facture d'octobre 2021.

Le relevé des compteurs d'eau a été effectué le 2 octobre 2021 ; la consommation de Mr Brigot est de 22 m³ et sa facture s'élève à 52.68 € ; la commune de Cernay lui doit un montant de 198.38 € correspondant à 109 m³.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget de l'eau 2021

- | | |
|---|---------|
| - Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » | + 200 € |
| - Article 61521 « Entretien et réparations » | - 200 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

Convention d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) – Délibération n° 25-2021

Madame le Maire informe que le Département a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (FSIAREP).

Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07€ par mètre cube d'eau vendu (base 2020), réactualisée chaque année.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette convention et charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Commission tourisme – Désignation d'un membre titulaire et suppléant – Délibération n° 26-2021

Madame le Maire informe que la commission tourisme a été créée dans la séance du conseil communautaire du 13 septembre 2021 auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Membre titulaire : Monsieur Thierry Rouault
- Membre suppléant : Madame Maria Condette

Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Délibération n° 27-2021

Lors de la Conférence des Maires de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche du 30 novembre 2020 Patrick MARTIN, Président du SMAR (Syndicat mixte d'aménagement, de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir), avait évoqué le projet du syndicat d'augmenter les participations statutaires en 2021 de 0,70 €/habitant pour financer les opérations d'entretien hors contrat territorial. Un courrier a été transmis par le SMAR pour informer les communes de cette orientation.

Il a été indiqué lors de cette instance que, si cette hausse était actée par les communes, un nouveau transfert de charges, compensant l'augmentation, devrait être envisagée et nécessiterait de réunir la CLECT.

Dans sa délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal de Cernay a voté l'augmentation de 0.70 € par habitant de la participation du SMAR.

Le Conseil Communautaire du 25 janvier 2021 s'est prononcé favorablement sur cet avis de la Conférence des Maires.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 8 novembre 2021.

Pour notre commune, le transfert de charges s'élève à 3 822.88 € pour l'année 2021 contre 3 720.88 € en 2020.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, ce transfert de charges.

Fonds d'Aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement – Délibération n°28-2021

Comme les années précédentes, Madame le Maire donne lecture de ces demandes du Conseil Départemental.

Le fonds d'Aide aux jeunes s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le fonds de Solidarité pour le logement s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse une participation communale, Communauté de Communes participant à ces fonds.

Location halle – Délibération n°29-2021

Suite à la demande de plusieurs administrés, Madame le Maire propose de louer la halle communale située 2 rue de l'Eglise à Cernay.

Un contrat de location sera établi entre la mairie et le locataire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- la disposition à titre gratuit une fois dans l'année aux habitants de la commune uniquement pour des rencontres familiales et amicales.

- une assurance responsabilité civile sera demandée à la location

La capacité d'accueil est limitée à 50 personnes maximum.

Un bilan sera établi au bout d'un an pour amender éventuellement ces conditions de mise à disposition.

Panneau d'affichage – Délibération n° 30-2021

Madame le Maire informe que le panneau d'affichage situé près de la mairie s'est envolé lors de la tempête du mercredi 20 octobre 2021 et jeudi 21 octobre 2021.

Madame le Maire a demandé des devis à plusieurs entreprises. Seule l'entreprise Guillaume a remis un devis d'un montant de 747.34 € HT soit 896.81 € TTC.

Madame le Maire informe que la commune ne percevra pas de subvention sur cette acquisition

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, ce devis.

Participation OGEC Sainte Marie de Courville sur Eure – Délibération n° 31-2021

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de l'OGEC Ecole Sainte Marie dans laquelle celle-ci sollicite une aide financière pour deux enfants résidant dans notre commune et scolarisés dans leur établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner un avis favorable à cette demande.

9 compteurs d'eau non installés - Délibération n° 32-2021

Madame le Maire informe que, dans le cadre de l'installation des compteurs d'eau à l'extérieur des habitations effectuées en 2020, 9 compteurs restent à installer.

Mme le Maire informe qu'elle a contacté les établissements Charles afin d'effectuer ces travaux.

Elle a reçu un devis d'un montant de 930.96 € TTC.

Un courrier sera adressé en amont aux administrés un mois avant les travaux afin qu'ils prennent leurs dispositions.

Les travaux seront effectués en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire

Questions diverses

Investissements 2022

Madame le Maire informe que les projets d'investissements : mur du cimetière, muret du monument aux morts et les mares ont été inscrits au contrat régional.

L'arbitrage se fera par Communauté de Communes suivant l'enveloppe disponible. Une réunion aura lieu le 1^{er} décembre 2021 à la Communauté de Communes afin d'effectuer un bilan sur les demandes de subventions des différentes communes la composant. En effet, l'enveloppe précédemment prévue par le Syndicat Mixte qui déploie de réseau de fibre optique en Eure et Loir a un besoin de financement supplémentaire, il y aura donc des arbitrages à faire (1,3 Millions).

Travaux Eglise : Madame le Maire informe qu'elle a reçu un devis d'un montant de 46 540.78 € TTC concernant les travaux de l'église (réfection des enduits à la chaux).

Elle informe qu'elle est en attente du nouveau règlement du Fonds Départemental d'Investissement qui arrivera courant décembre 2021 ; une enveloppe pourrait être attribuée sur les travaux d'église non classée.

Elle propose que le choix et l'éligibilité des travaux se fassent lors de la prochaine réunion en janvier 2022.

FPIC

Le Maire informe que le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche bénéficie, à nouveau au titre de 2021, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant de 614 534 €uros.

Le sujet a été évoqué en Commission des Finances et en Conseil des Maires du 6 septembre 2021 au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et il a été validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes conformément aux décisions prises en 2019 et 2020 affichant une volonté politique de solidarité communautaire.

Pour notre commune, le montant est de 4 928 € pour 2021.

Retour sur les Commissions de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche : eau, voirie, gens du voyage, tourisme, développement économique, finances, enfance jeunesse, transport

Madame le Maire informe qu'il y a de nombreuses commissions de travail et qu'elles sont très importantes.

Elle rappelle que les comptes rendus sont adressés à tous les conseillers municipaux membres et demande qu'ils en prennent connaissance.

- * Gens du voyage du 29 Septembre 2021 : 2 grands pôles retenus (Courville et Bailleau le Pin-Illiers)
- * Finances du 11 octobre 2021 : Un point sur l'avancement des budgets au 30 septembre 2021 a été réalisé lors de cette commission.
- * Voirie : les réparations route des Martinets et Route de la Pommeraie devraient débuter en décembre 2021 dans un premier temps et l'enrobé sera réalisé courant 2022 dans un second temps.
- * Eau : Une contamination aux bactéries a eu lieu le 6 octobre nécessitant deux purges sur la commune le 7 octobre 2021. La situation a été rétablie. Lors de la commission d'eau du 26 octobre 2021, il a été décidé d'élaborer un protocole entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) , la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et les Communes.
- * Développement économique du 20 octobre 2021 : Un point sur l'état des lieux des zones d'activités a été établi et une réflexion a été effectuée sur l'avenir des friches.

A venir :

- * Commission eau le 30 novembre 2021
- * Commission enfance jeunesse le 29 novembre 2021
- * Commission transport scolaire le 6 décembre 2021
- * Commission gens du voyage le 7 décembre 2021

Panneaux enfants à la Gouëthière : Les panneaux à la Gouëthière sont installés.

La signalétique sera mise en même temps que celle de Cernay.

Annie Deltroy fait remarquer qu'il y a 4 panneaux « La Gouëthière », 2 sur la D121 « lettres blanches sur fond bleu » très cabossés (limitation à 70 km/h et 2 sur la D108 sur fond blanc (limité à 50 km/h.

Dans un premier temps ,Mme le maire se charge de contacter la Direction Départementale des Territoires pour les changer les vieux panneaux.

Panneaupocket : La Communauté de Communes offre la possibilité d'abonner la commune à Panneaupocket. Après discussion, il est décidé de continuer d'informer les habitants par message téléphonique. Le soucis étant d'avoir les coordonnées de tout le monde.

Distributeur de pizza : Madame le Maire a été contactée par monsieur fontenel, propriétaire de la pizzeria « l'aconia » à courville qui se propose de venir installer un distributeur de pizza ;

Bulletin municipal : Madame le Maire informe que le bulletin municipal est bien avancé. Elle remercie les personnes qui ont contribué à la rédaction de celui-ci.

Bilan inscriptions repas des anciens : Madame le Maire informe que sur 6 personnes concernées 2 ont répondu positivement. Ce repas est organisé par la commune de Marchéville le 27 Novembre 2021 à son restaurant scolaire de Marchéville. Malheureusement aucun élu de Cernay ne pourra être présent à cette manifestation, la date ayant été communiquée très tardivement.

La commune de Marchéville facturera les 2 repas à la commune de Cernay.

Sapin de Noël : Madame le Maire demande si la commune de Cernay achète un sapin. Elle se propose de l'acheter sur ses deniers comme les autres années. Elle informe que Mr Chevallier veut bien venir l'installer. Certains membres se proposent de se porter disponibles pour la décoration.

Plan d'épandage

Une consultation du public a eu lieu du lundi 25 octobre 2021 au lundi 22 novembre 2021 concernant un projet d'installation de méthanisation agricole de matières végétales brute située au lieu-dit « Le Bois d'Illiers » sur le territoire de la commune de Nonvilliers-Grand'houx.

Notre commune est concernée par ce plan d'épandage.

Fleurs : Monsieur Boullay s'est proposé de fournir des pensées pour l'hiver. Il faudra intégrer le hameau de la Gouëthière pour la distribution à l'avenir.

Galette des Rois : La Galette des rois aura lieu le Samedi 8 janvier 2022 au restaurant scolaire de Marchéville.

Remerciement de Madame Némery pour la subvention

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de Madame Némery, Présidente du Club des Anciens, pour le versement de la subvention

* Madame Deltroy fait part qu'il n'y a pas eu de pouvoir joint à la convocation du conseil municipal.

* Madame Deltroy fait remarquer que sur la porte du bureau de la secrétaire, il est apposé « Mairie de Marchéville » et demande que soit apposé également « Mairie de Cernay ».

Madame le Maire se charge de demander au Maire de Marchéville que soit mise une affiche secrétariat de Mairie de Marchéville et Cernay.

* Madame le Maire rappellera aux habitants qu'ils font actuellement des travaux qu'ils doivent respecter les nouvelles règles d'urbanisme depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Date du prochain conseil lundi 31 janvier 2022 à 18h30.

Fin de séance à 21 h 15.

Fait à Cernay, le 30 Novembre 2021

Le Maire,
Marie-Paule Dos Reis